

Décision du Président
Convention de partenariat et de prêt
Titulaire : CIRIP, Centre international de recherche sur
l'imagerie politique

2026 – D – n° 148

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°26-46 en date du 14 avril 2026,

CONSIDERANT que CIRIP, Centre international de recherche sur l'imagerie politique, possède une collection d'affiches politiques,

CONSIDERANT que le Musée intercommunal de Nogent-sur-Marne consacre une exposition à la collection constituée par Monsieur Alain Gesgon (1939-2024), ancien président du CIRIP : *L'Histoire s'affiche. 400 ans sur les murs de France*,

D E C I D E

ARTICLE 1^{er} :

De signer la convention de partenariat et de prêt gratuit de 195 affiches et 60 objets du CIRIP pour la réalisation de l'exposition *L'Histoire s'affiche. 400 ans sur les murs de France*,

ARTICLE 2 :

La convention est conclue pour une durée de 17 mois (du 24 mars 2026 au 15 août 2027).

ARTICLE 3 :

De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 4 :

La présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois suivant sa notification, devant le Tribunal Administratif de Melun ou par toutes voies de recours prévues par les Lois et Règlements en vigueur.

Fait à Champigny-sur-Marne, le **23 JUIN 2026**



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente décision publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

30 JUIN 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260630-D2026-148-AR
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026